

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	9
----	----	---

Date de la convocation :
19.05.2011

Date d'affichage :
31.05.2011

Objet de la délibération :
AUTORISATION AU MAIRE
A SIGNER LE NOUVEAU
BAIL DE L'AUBERGE DE LA
GARE AVEC LA SNC
MIKERIC

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 19.09.2011

Le Maire,
J.F BORIE,

SEANCE DU 26.05.2011

L'an deux mille onze et le jeudi vingt-six mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -
Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN
JM TARDIF – L. CHALVET – G. MERCA
JP ROGIER –

Absents : Excusés : *Mme Marie-Danielle ESPENEL*
Mr Christian ANDRE

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente du fonds de commerce de Débit de Boissons, Restaurant, Bar, Pizzeria, Noces, Banquets, Séminaires, sis et exploité sous l'enseigne « Auberge de la Gare » à BEAULIEU 07460, par Monsieur SARRIO Pascal à la S.N.C MIKERIC, en cours de formation ; vente intervenue le 24 mai 2011 par acte de Maître Isabelle DURAND, avocate en AVIGNON (COPIE intégrale de l'acte, archivé en Mairie).

En conséquence, il y a lieu d'établir un nouveau bail avec les nouveaux acquéreurs du fonds de commerce : S.N.C MIKERIC

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer le nouveau bail avec la SNC MIKERIC et toute autre pièce se rapportant à ce changement de propriétaires du fonds de commerce.

Certifié conforme,
Le Maire,
JF BORIE,